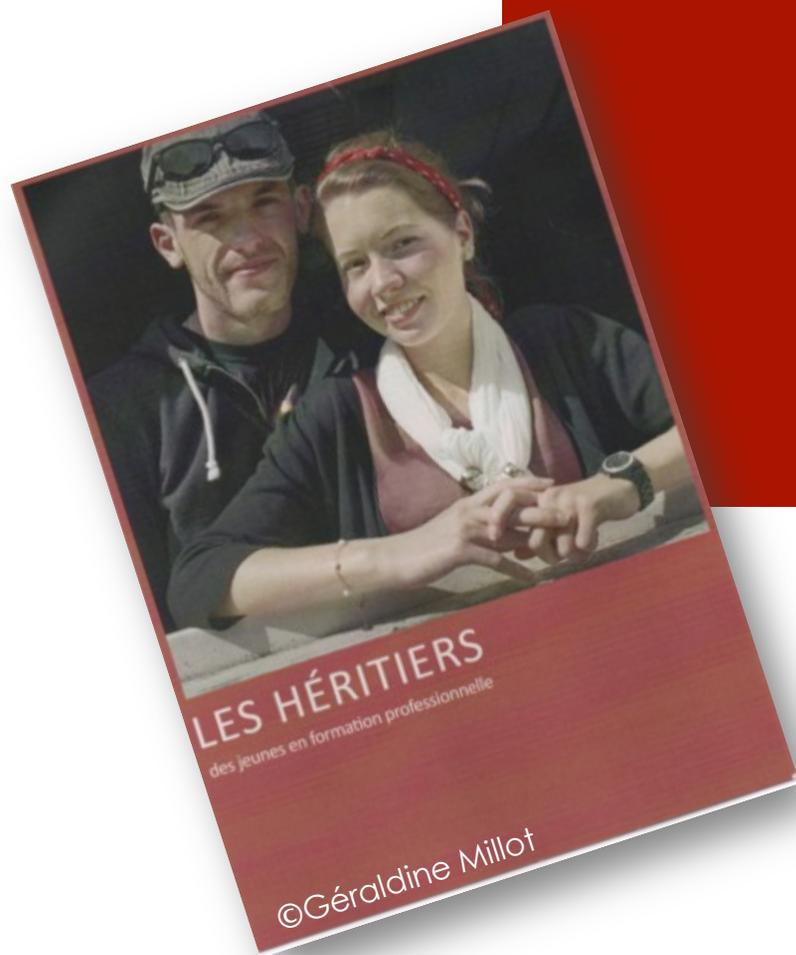


# Résidences d'artistes

## Lycées agricoles

### 2015-2016



## Enseignement agricole de la région Centre

- Présentation générale P 2-3
- Conditions de sélection P 4-6
- Fiches établissements P 7-12  
(Présentation et note d'intention)





## Résidence de 3 mois

# Depuis 9 ans l'enseignement agricole en région Centre accueille au sein de ses établissements 2 résidences

## Contexte

Les lycées agricoles dépendent du Ministère en charge de l'agriculture. Ils sont généralement situés en zone rurale ou péri-urbaine. Pour la plupart, ce sont des établissements de petite taille (200 à 500 élèves) qui disposent tous d'un internat.

Les formations vont de la 4<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole au BTSA. Chaque lycée est spécialisé dans un ou plusieurs domaines : productions agricoles (céréales, horticulture, viticulture, élevage) environnement, paysage, forêt, agro-alimentaire et laboratoire, service, conseil-vente.

Depuis 9 ans les établissements de la région Centre accueillent chaque année 2 résidences d'artiste. Chaque établissement définit un thème et le soumet à l'artiste. La résidence court sur 3 mois consécutifs.

## Les partenaires

- ✓ DRAC Centre
- ✓ Conseil Régional du Centre
- ✓ Structures culturelles locales
- ✓ DRAAF Centre
- ✓ Etablissements d'enseignement agricole
- ✓ Réseau d'action culturelle "Centr'acteur"

## Les conditions d'accueil

L'artiste est accueilli dans l'établissement. Le lycée prend en charge l'hébergement et les repas sur site.

Un atelier est mis à disposition de l'artiste le temps de la résidence. L'artiste sera accompagné tout au long de son séjour par un référent, l'enseignant d'éducation socioculturelle\* (ESC) qui sert d'interface entre l'administration de l'établissement et l'artiste.

## Démarches pédagogiques

L'artiste mène un travail de création et construit des relations avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et le personnel. Cependant, il n'a pas vocation à animer directement des ateliers de pratiques artistiques avec les apprenants. Il est néanmoins primordial de penser comment le lien peut se construire.

\* L'éducation socioculturelle (ESC) : spécificité de l'enseignement agricole. L'enseignant d'ESC dispense des cours qui touchent au domaine de la communication et de la médiation artistique. Son temps est partagé entre des heures de cours et un temps d'animation

# Côté pratique ...

## Les conditions financières

Pour chacun des lycées :

<b>Rémunération artiste</b>	<b>3000€</b>
<b>Frais de production</b>	3000€
<b>Frais de diffusion de déplacement</b>	1000€
<b>Frais d'hébergement de restauration et annexes</b>	3000 €

L'artiste reçoit la somme de 3000€ en 3 versements mensuels de 1000€.

La somme de 4000€ servira à financer les matériaux pour la production de l'œuvre, la diffusion /communication autour du projet. Les frais de déplacement sont gérés par l'établissement d'accueil. Ce dernier prend en charge l'hébergement, la restauration (sur site) et certains frais annexes (tél, courrier,..)



## Les lycées partenaires

- ✓ Lycée horticole de Blois (41)
- ✓ Lycée agricole de Montargis (45)



# Côté dossier et sélection ...

L'artiste est accueilli dans le lycée pour développer un projet artistique dans le prolongement de son travail artistique. L'artiste doit construire un projet de son choix dans le thème et le temps de la résidence. **Tout type d'expression artistique relevant des arts plastiques est accepté.**

Lors de son séjour, l'artiste devra, prioritairement, développer, approfondir son processus de création. Cependant il devra initier et conduire avec l'aide du référent, une démarche de sensibilisation en direction des usagers de l'établissement en particulier les lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis et définir, dans le contrat qu'il signera avec l'établissement, le cadre temporel et spatial de ses actions.

En accord avec le référent, il décidera de la concrétisation de son rendu de fin de résidence sous toutes les formes possibles pour présenter le travail réalisé au cours de la résidence (vernissage, projection...).

## Les établissements :

Les établissements d'enseignement agricole qui accueilleront une résidence présenteront à l'artiste les éléments d'information générale sur leur site et les formations proposées. L'attention est attirée sur le fait que les établissements d'accueil sont des établissements de formation et non des structures culturelles. Cependant, un partenariat peut être mis en place avec une structure culturelle du territoire (Centre d'Art, Musée d'Art, Ecole des Beaux Arts,...).

## L'organisation de la résidence :

### **Durée et présence**

- ✓ La durée de la résidence est de trois mois. Elle se déroule pendant les périodes scolaires.
- ✓ L'artiste se doit d'être présent lors de la résidence.

### **Contractualisation**

- ✓ L'artiste reçoit une bourse de 3000 € pour les 3 mois. La somme de 1000 € lui sera versée mensuellement.
- ✓ Chaque résidence donnera lieu à un contrat entre l'artiste et l'établissement indiquant les engagements des contractants.



# Côté dossier et sélection ...la suite

## Vie quotidienne

- ✓ L'artiste est hébergé par le lycée. Il dispose d'une entrée autonome qui lui permet d'être complètement indépendant.
- ✓ Il est nourri gratuitement pendant les périodes scolaires s'il se conforme au règlement et aux heures d'ouverture du restaurant scolaire.
- ✓ Il dispose d'un espace de création. En dehors du cadre des actions culturelles programmées conjointement avec le référent, il est libre d'accueillir ou non les lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires ou personnels dans cet atelier.
- ✓ Il n'est pas tenu par des horaires de travail, mais doit respecter, lors de son activité dans le lycée, les règles de l'établissement qui assurent le bon fonctionnement de la vie de tous.
- ✓ L'artiste dispose gratuitement d'un atelier et d'une chambre comprenant les équipements nécessaires à sa toilette et la préparation de mets simples. Pour chacun des établissements la configuration est différente (voir fiches descriptives des établissements ci-jointes).

L'atelier est à la disposition de l'artiste durant toute la période de la résidence. L'artiste pourra apporter tout matériel nécessaire à l'exercice de son travail sous réserve de compatibilité avec les consignes de sécurité de l'établissement scolaire.

## Production et diffusion artistique

- ✓ Pour conduire à bien le projet qu'il a choisi de réaliser, l'artiste dispose d'un budget de 4000 € pour la production et la communication, qu'il gère avec son référent et en accord avec le chef d'établissement. Toute œuvre réalisée dans le cadre de la résidence est la propriété de l'artiste. Il pourra néanmoins, dans un cadre temporel et spatial précis, céder à l'établissement ses droits patrimoniaux de la propriété artistique et littéraire pour un usage non commercial de son œuvre.



# Côté dossier et sélection ...et fin

## Le dossier de candidature

Le dossier comprend :

- ✓ Une lettre de motivation évoquant le projet pour la résidence et tout document permettant une explication supplémentaire au projet
- ✓ Un curriculum vitae de l'artiste
- ✓ Un dossier du parcours artistique comprenant des visuels des créations antérieures de l'artiste

Le dossier complet doit parvenir à l'adresse suivante, en 2 exemplaires **avant le lundi 9 mars 2015**

*(cachet de la poste faisant foi)*

**Madame Claire COULANGES**  
**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la forêt**  
**DRAAF-SRFD Centre**  
**Cité administrative Coligny**  
**131 rue du Faubourg Barnier**  
**45042 ORLEANS CEDEX 1**  
**Tél : 02.38.77.40.30 – Fax : 02.38.77.40.59**  
**Mèl : [claire.coulanges@educagri.fr](mailto:claire.coulanges@educagri.fr)**





**Lycée horticole**

**BLOIS**



### **Les formations dispensées**

L'établissement offre des formations dans le secteur de l'horticulture (vente et production) et de l'animalerie :

- Bac pro conseil vente (horticulture ou animalerie)
- production horticole

### **À propos de ...**

Le lycée agricole de Blois est situé en périphérie de la ville sur la rive sud de la Loire. C'est un petit lycée de 200 élèves ouvert sur l'extérieur et engagé dans beaucoup de projets. Le lycée intègre une démarche de développement durable.

Il dispose d'un espace de restauration et d'hébergement, d'un vaste foyer et d'une salle associative dédiée aux activités culturelles des élèves. Par ailleurs l'établissement possède un parc informatique performant.

### **Conditions d'accès**

Le lycée est accessible par l'autoroute A10, sortie BLOIS/ Chaussée Saint Victor. Prendre la D 951

### **Lycée Professionnel horticole**

5 et 7 rue des Grands Champs  
41 029 BLOIS

Tél. : 02.54.56.49.00  
Fax : 02.54.56.18.20

[lpa.blois@educagri.fr](mailto:lpa.blois@educagri.fr)  
<http://www.lpa.blois.educagri.fr/>



Lycée horticole

BLOIS



L'artiste pourra disposer d'un petit studio et d'un atelier (préfabriqué). Il disposera aussi d'une serre aménagée en lieu d'exposition.

Il pourra bénéficier des équipements et des installations de l'établissement, sous réserve du respect des consignes et règles de fonctionnement.

**Le lycée recherche des artistes ayant un "savoir faire" dans le domaine de la gravure (lino, bois, cuivre, lithographie, sérigraphie,..) en lien avec une pratique de peintre, céramiste, sculpteur, photographe,..**

### Thème et période de la résidence

" Animal et nature"

d'octobre à décembre 2015

### Les partenariats locaux possibles

- ✓ Ecole d'art et fondation du Doute
- ✓ Bibliothèque Abbé Grégoire

### Enseignant d'ESC référent

Philippe CLOT

[philippe.clot@educagri.fr](mailto:philippe.clot@educagri.fr)

06.60.38.68.15

# Note d'intention – Lycée horticole de BLOIS



## **Thème** : Animal et nature

La thématique de la résidence reste le rapport de la nature à la culture en accentuant cette fois-ci le lien entre technique de production et nature.

L'horticulture et les animaux sont le point d'ancrage d'un travail plastique en lien avec des techniques de production : gravure, lithographie, sérigraphie,...

Comment créer à partir de la nature animale ou végétale ? Quels sont les enjeux que ces thèmes traversent (reproduire du vivant) ?

Des liens avec les métiers, les filières mais aussi de manière plus large avec l'anthropologie, la science sont possibles.

Le thème peut être pris de façon métaphorique ou littérale



Lycée agricole

Montargis

Le Chesnoy



### Les formations dispensées

L'établissement offre des formations dans

#### Le secteur de l'agroéquipement

- Bac pro agroéquipement
- BTSA ACSE (analyse, conduite et stratégie des entreprises agricoles)
- BTSA GDEA (gestion des équipements agricoles)

#### L'enseignement scientifique et technologique

- seconde générale et technologique
- baccalauréat général S
- baccalauréat STAV (sciences et technologie de l'agronomie et du vivant) option Aménagement et valorisation des espaces/ option production agricole
- Classes préparatoires aux grandes écoles

### À propos de ...

Le lycée est situé dans le département du Loiret à 100 kms du sud de Paris, sur la commune d'Amilly. Il est implanté sur un parc boisé de 15 hectares.

Il dispose d'une exploitation production ovine et production de grandes cultures, ainsi que d'un hall agroéquipement.

L'établissement accueille 550 élèves et étudiants de la classe de seconde au BTSa et classe CPGE avec 2 options facultatives possibles : rugby et équitation/hippologie dans un centre équestre attenant au lycée (possibilité de cours privés). il offre également un espace de travail agréable et convivial doté d'un parc informatique performant (salle informatique, tableau interactif,...)

Enfin il dispose d'un espace de restauration et d'hébergement, d'un vaste foyer dédié aux activités culturelles, artistiques et associatives.

### Condition d'accès

L'établissement situé sur la commune d'Amilly, est accessible l'autoroute A77 puis la D2007

L.E.G.T.A. de Montargis  
Le Chesnoy  
2190 avenue d'Antibes  
45 200 AMILLY

tél. : 02.38.89.80.00

fax : 02.38.89.80.19

[www.lechesnoy.educagri.fr](http://www.lechesnoy.educagri.fr)

[legta.montargis@educagri.fr](mailto:legta.montargis@educagri.fr)



**Lycée agricole**  
**Montargis**  
**Le Chesnoy**

### **La résidence**

L'artiste pourra disposer d'un petit studio (avec cabinet de toilette et possibilité de préparer de petits repas) et d'un atelier.

Il pourra aussi bénéficier des équipements et installations de l'établissement (sous réserve de respecter les consignes de sécurité et du règlement relatif au fonctionnement du lycée).

### **Thème et période de la résidence**

" Terrain de jeu" (jeu et territoire)

De janvier à mars 2016

### **Les partenariats Locaux possibles**

- ✓ ALTI ciné
- ✓ Le VOX ciné-concert
- ✓ L'AGART
- ✓ Médiathèque

### **Enseignantes d'ESC référentes**

Lucile BLANCHARD

**[Lucile.blanchard@educagri.fr](mailto:Lucile.blanchard@educagri.fr)**

06.26.74.49.91

# Note d'intention – Lycée agricole de MONTARGIS



## **Thème** : Terrain de jeu (ou jeux et territoire)

La thématique de la résidence d'artiste, pose la question de l'appropriation, de façon ludique, par les élèves et les personnels de l'établissement du territoire que représente celui-ci, de ce qui permet aux élèves de se construire et plus globalement de ce que l'Homme a modelé autour de soi pour s'adapter à son territoire.

Comment les élèves perçoivent-ils ce territoire "établissement " où ils y passent 9 mois sur 12 ?  
Comment se l'approprient-ils ?

De façon individuelle ou collective ? Terrain de jeu, d'apprentissage, terrain de "je, tu, il eux" ? Lieu de vie, terrain d'amusement ou de travail, terrain de rencontre ?

L'approche peut-être plastique, photographique ou cinématographique.



©Ségolène Garnier



Réseau d'actions culturelles de l'enseignement agricole public

**Centr'Acteur**

